



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins palliatifs

Question au Gouvernement n° 2312

Texte de la question

FIN DE VIE

M. le président. La parole est à M. Jacques Bompard, au titre des députés non inscrits.

M. Jacques Bompard. Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, l'objectif évident de votre majorité est de changer l'homme et avec lui la nature de l'humanité. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Or les représentants de la nation n'ont pas été missionnés pour travailler à un nouveau modèle d'humanité. J'en connais qui rêvent pourtant d'un nouvel être humain : fabricable à sa naissance, malléable dans son identité sexuelle au cours de sa vie, puis, bientôt, déshumanisable au moment de sa vieillesse.

M. François Loncle. Appelez le SAMU !

M. Jean-Claude Perez. Il a oublié ses cachets !

M. Jacques Bompard. Dans votre esprit, ce sont les faiblesses et les doutes de l'individu qui doivent primer dans le monde et sur l'État.

Je veux dire ici que ce rêve est un cauchemar qui ne fait pas que tendre la société française, mais la dissout. Une jeune association d'étudiants en médecine, « Soigner dans la dignité », a interpellé les représentants de la nation dans des tribunes. Leur souhait ? Pratiquer la médecine qui les a fait suivre cette belle vocation : soigner, panser les plaies et sauver des vies. Nous ne pouvons pas les forcer à pratiquer une euthanasie contraire à leur morale personnelle, à l'histoire de la médecine et tout à fait étrangère à l'idée de dignité.

Pensez-vous, êtes-vous sûre que les 48 % de votants réunis au second tour de l'élection présidentielle aient comme volonté d'accentuer la détresse de notre civilisation gréco-chrétienne ? Madame le ministre, le peuple de France recherche l'harmonie que l'euthanasie brisera tout autant que l'acharnement thérapeutique. Je vous demande instamment de renoncer à perpétrer ce nouveau germe de chaos national et éthique.

Très officiellement, je vous demande si vous comptez inclure la détresse psychologique dans les motifs d'euthanasie, laissant ainsi la porte ouverte aux dérives insupportables qui ont lieu en Belgique et aux Pays-Bas.

M. François Loncle. Au fou !

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Monsieur le

député, je veux comprendre que votre question porte sur la fin de vie, qui est un sujet éminemment grave et éminemment sérieux, trop grave et trop sérieux pour renvoyer à des fantasmes de je-ne-sais-quel apprenti-sorcier (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP*), car, au fond, la question que vous posez en dit plus sur l'état d'esprit qui est le vôtre que sur celui du Gouvernement. Moi, je voudrais simplement indiquer que nos concitoyens, sur cette question, appellent de l'apaisement, une réflexion partagée et souhaitent – ils le disent massivement – que nous puissions évoluer et faire avancer notre droit pour prendre en compte des situations qui sont souvent douloureuses et difficiles.

Plusieurs rapports ont été remis. Plusieurs missions ont été engagées, et, actuellement même, une mission est confiée à deux députés, Jean Leonetti et Alain Claeys. Ceux-ci travaillent et, dans quelques semaines, ils remettront leurs conclusions, conformément à ce qui leur a été demandé, sur trois sujets : le développement de la médecine palliative ; une meilleure organisation du recueil et de la prise en compte des directives anticipées ; la définition des conditions dans lesquelles l'apaisement des souffrances peut être proposé.

À partir de là, la réflexion s'engagera et, monsieur le député, je crois qu'il faut le faire sans volonté de stigmatisation et d'opposition, mais avec la conscience claire que nos concitoyens ne se satisfont plus du *statu quo*. Ils veulent que la fin de vie puisse être prise en compte de façon digne, dans le respect de leur liberté et de leurs choix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2312

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 novembre 2014](#)